



# ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Limoges, le 1<sup>er</sup> juin 2022

## Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Affaire suivie par :

Jean-François Le Van

DAAC de l'académie de Limoges

DAAC adjoint de la région académique Nouvelle-Aquitaine

IA-IPR de lettres

Mél : ce.daac@ac-limoges.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

Rectorat de l'académie de Limoges

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

**Objet** : campagne d'inscription via Adage aux divers dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

**PJ** : répertoire des dispositifs EAC.

Comme vous le savez, de très nombreux dispositifs d'éducation artistique et culturelle, construits en partenariat et soutenus par les rectorats de Bordeaux, Limoges et Poitiers, sont proposés à la communauté pédagogique et éducative.

Toutes les disciplines sont concernées, y compris les disciplines scientifiques, puisque ces dispositifs couvrent une grande variété de domaines artistiques et culturels, dont celui de la culture scientifique, technique et industrielle.

Pour inscrire vos élèves à ces dispositifs, il va vous être désormais demandé de renseigner un projet EAC dans Adage. Afin de vous y aider, vous trouverez en pièce jointe un document d'accompagnement qui est structuré en trois parties.

- Dans une première partie, il vous est expliqué **comment rédiger aisément un projet EAC dans Adage à partir d'une fiche de présentation de dispositif**. Toutes les fiches de présentation ont en effet été réalisées selon un même modèle qui reprend les différents champs dont Adage demande le renseignement.
- Dans une deuxième partie, vous trouverez, répertoriés et classés par domaine artistique et culturel, tous les **dispositifs qui concernent le premier degré**.
- Dans une troisième partie, vous trouverez, répertoriés et classés par domaine artistique et culturel, tous les **dispositifs qui concernent le second degré**.

Concernant les deuxième et troisième parties du répertoire, deux remarques sont à faire :

- un hyperlien est associé à chacun des dispositifs répertoriés. En cliquant sur ceux qui vous intéressent, vous déclencherez donc automatiquement le téléchargement des fiches de présentation qui leur correspondent ;
- pour chaque dispositif, une date limite d'inscription est mentionnée. Pour des besoins organisationnels, nous vous remercions de bien vouloir les respecter.

Toutes les informations relatives aux dispositifs et toutes les fiches de présentation sont par ailleurs disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ac-limoges.fr/adage-inscription-et-candidature-a-un-dispositif-123320>.

Jean-François LE VAN